

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 juillet 2020 à la Salle communautaire l'église St-Thomas d'Aquin, au 6747 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-Claude Fournier, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 9 juin 2020
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut
 - 5.3.2 Autorisations au secrétaire-trésorier
 - 5.4 Remaniements budgétaires
6. Rapports des comités
 - 6.1 Compte rendu du Comité Loisirs du 18 juin 2020
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Modification à la résolution 173-2020-06-09 (contrat SURVI-Mobile)
9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

- 9.1 Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout rue du Hameau – Phase II et de la servitude du King's Hall – Décompte no 1
- 9.2 Mandat pour l'étude de vulnérabilité des puits
- 10. Travaux publics
 - 10.1 Achat de signalisation
 - 10.2 Contrat de fourniture de produits pétroliers 2020-2022
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Achat d'un écran de téléviseur intelligent pour le Récré-O-Parc
 - 11.2 Remerciements aux bénévoles
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2020
 - 12.2 Démission de M. Mahlon Grapes au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 12.3 Nomination d'un représentant municipal intéressé à siéger au Comité consultatif municipal dans le cadre de la démarche du plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC
 - 12.4 Octroi de contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane
- 13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Création d'une activité *coup de cœur du public* dans le cadre du concours *Compton fleurie*.
- 14. Administration
 - 14.1 Nouvel hôtel de ville
 - 14.1.1 Décompte numéro 11
 - 14.1.2 Approbation d'une directive de changement
 - 14.2 Contrat de service téléphonique de base au nouvel hôtel de ville
 - 14.3 Contrat de courtage pour le lot 1 803 471 – Entérinement
 - 14.4 Autorisation du premier versement aux Comptonales
 - 14.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre pour le levé et le piquetage du lot 1 803 612
 - 14.6 Adoption du Programme d'aide financière pour les entreprises agroalimentaires.
 - 14.7 Action-Saint-François - Contribution
- 15. Ressources humaines
 - 15.1 Dérogation au Recueil de gestion des ressources humaines pour la formation incendie
 - 15.2 Démission de M. Daniel-Raphaël Dubreuil – entérinement
 - 15.3 Prime de remplacement à la direction générale
 - 15.4 Embauche d'un pompier – M. Jacques Lacroix
 - 15.5 Embauche d'un pompier – M. David Gagnon
 - 15.6 Embauche d'un journalier-chauffeur aux travaux publics
- 16. Règlements
 - 16.1 Règlement numéro 2010-103-7.20 modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus
 - 16.1.1. Présentation du Règlement
 - 16.1.2 Adoption du Règlement

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

- 16.2 Adoption de règlements d'urbanisme
- 16.3 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement
- 16.4 Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 juillet 2020

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne était présente dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

189-2020-07-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

- 17.1 Dépôt du projet de règlement régissant les permis et certificats no 2020-169
- 17.2 Achat de deux projecteurs
- 17.3 Achat d'un numériseur

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 9 juin 2020

190-2020-07-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 juillet 2020 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020 tel que rédigé.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

191-2020-07-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 2 juin 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 7 juillet 2020, des paiements ont été émis pour un total de : 514 626,84 \$

Annexe 2

Salaires payés du 24 mai au 20 juin 2020	94 500,99 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>221,04 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	94 279,95 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut

192-2020-7-14

Considérant que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer, au cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées, ce qui comprend les droits de mutations immobilières dus à la municipalité ;

Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2020 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2019 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2020) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles pour lesquels toutes les taxes 2019 dues au 30 juin 2020 ne totalisent pas 200\$ afin de permettre aux officiers de trouver des solutions autres, si possible, au règlement de ces dossiers, attendu que ces immeubles pourront être réintroduits à la liste l'an prochain si aucune autre solution n'a été trouvée pour régler ces cas.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Dossier

5.3.2 Autorisations au secrétaire-trésorier

193-2020-07-14

Considérant que conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

Considérant que conformément à l'article 1039 de ce même code, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le secrétaire-trésorier, son représentant ou le maire à offrir, au nom de la municipalité de Compton, le montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, aux taxes scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le jeudi 3 décembre 2020 ;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la municipalité de Compton, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé ;
- c. d'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente ;

- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2020 et ce, sujet à la vente à l'enchère.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Dossier

5.4 Remaniements budgétaires

194-2020-07-14

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

**Remaniements budgétaires proposés
fin d'année financière 2020**

POUR APPROBATION:

Des postes :						
02 22000 422	Incendie	Assurance caserne	Augmentation de la prime suite à l'inspection des assureurs de l'ensemble des bâtiments de la municipalité	1 650.00		
02 22000 423	Incendie	Responsabilité civile		620.00		
Aux postes :						
02 22000 425	Incendie	Assurance véhicule				205.00
02 22000 454	Incendie	Formation et perfect.			2 065.00	

Du poste :						
02 22000 442	Incendie	Services techniques	Pour couvrir frais d'entraide (dépassements et à venir)	3 000.00		
Au poste :						
02 22000 454	Incendie	Formation et perfect.				3 000.00

Du poste :						
02 32000 345	Voirie été	Publications service voirie	Pour dépassements de coûts causés par l'affichage emploi voirie non prévue et pour retour en appels d'offre pour produits pétroliers	1 500.00		
Au poste						
02 32000 454	Voirie été	Formation et perfect.				1 500.00

Du poste :						
02 32000 422	Voirie d'été	Assurance garage	Augmentation de la prime suite à l'inspection des assureurs de l'ensemble des bâtiments de la municipalité	1 251.00		
Au poste :						
02 32000 320	Voirie d'été	Frais de transport				1 251.00

Total **8 021.00 8 021.00**

Adoptée à l'unanimité

6. Rapports des comités

6.1 Compte rendu du Comité Loisirs du 18 juin 2020

Le compte rendu de la rencontre du Comité Loisirs tenue le 18 juin 2020 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Modification à la résolution 173-2020-06-09 (contrat SURVI-Mobile)

195-2020-07-14

Considérant qu'il y a lieu de préciser les montants mensuels à verser lors du renouvellement du contrat de services pour l'application SURVI-Mobile;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

a. de modifier la résolution 173-2020-06-09 en ajoutant le libellé b) comme suit :

« b. que les deniers requis, soit un montant mensuel de 165 \$ plus taxes, soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020, 2021, 2022 et 2023 du service *Sécurité incendie* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
SSI

9. Hygiène du milieu

9.1 Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout rue du Hameau – Phase II et de la servitude du King's Hall – Décompte no 1

196-2020-07-14

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 1 de l'entrepreneur Grondin Excavation inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 18 juin 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 14 avril 2020 par la résolution 126-2020-04-14;

Considérant que le présent décompte inclut la directive de changement approuvée à la séance du 9 juin 2020;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Grondin Excavation inc. au montant de 117 919,29 \$ incluant le 10% de retenue et la directive de changement révisée à 13 057.96 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020 et remboursés par le fonds à recevoir du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Avizo experts-conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Mandat pour l'étude de vulnérabilité des puits

197-2020-07-14

Considérant qu'en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, tous les cinq ans, une municipalité qui exploite une source d'eau souterraine de catégorie 1 doit transmettre au ministre un rapport de l'analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir recours à des services spécialisés en cette matière;

Considérant l'analyse des deux offres de services reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le mandat de réalisation de l'étude de vulnérabilité des puits à Perrier Experts-Conseil inc. au montant de 25 478 \$ plus taxes (26 749 \$ net), tel que décrit dans l'offre de services du 19 juin 2020, Réf : OS3775;
- b. que le financement d'un montant de 22 500 \$ soit puisé à même le budget 2020 du service *Approvisionnement et traitement de l'eau potable*, et qu'un montant de 4 249 \$ soit financé par la réserve de fonctionnement eau potable.

Adoptée à l'unanimité

cc : Perrier Experts-Conseil inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

10.1 Achat de signalisation

198-2020-07-14

Considérant que diverses signalisations sur le territoire doivent être installées pour se conformer à la réglementation municipale, être réparées ou remplacées;

Considérant l'analyse des deux demandes de prix;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de signalisations diverses chez Signalisation de l'Estrie inc. au montant de 10 845,64 \$ plus taxes (11 387 \$ net);
- b. que les deniers requis, soit un montant de 5 183 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Voirie municipale*, et un montant de 6 204 \$, soit financé à même le surplus.

Adoptée à l'unanimité

cc : Signalisation de l'Estrie
Travaux publics
Trésorerie

10.2 Contrat de fourniture de produits pétroliers 2020-2022

199-2020-07-14

Considérant l'appel d'offres public lancé le 13 juin 2020 pour la fourniture de produits pétroliers du 19 septembre 2020 jusqu'au 18 septembre 2022 avec possibilité de prolongation du contrat pour une autre année;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 19 septembre 2020 jusqu'au 18 septembre 2022 avec possibilité de prolongation du contrat pour une autre année à « Les Pétroles Sherbrooke inc. » plus bas soumissionnaire conforme, pour les produits suivants, lesquels prix sont basés sur le prix « OBG » moins la réduction de prix du soumissionnaire illustrée ci-dessous ainsi que les taxes applicables;
 - Mazout #2 : \$0.0250 du litre livré, plus les taxes applicables
 - Diesel clair : \$0.0250 du litre livré, plus les taxes applicables
 - Diesel coloré : \$0.0250 du litre livré, plus les taxes applicables
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020, 2021 et 2022 des services « *Voirie municipale, Sécurité incendie et matières résiduelles* » pour le mazout #2 et le diesel clair et du service « *Autres – Administration générale, et Approvisionnement et traitement de l'eau potable* » pour le diesel coloré.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Pétroles Sherbrooke inc.
Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Achat d'un écran de téléviseur intelligent pour le Récré-O-Parc

200-2020-07-14

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Considérant la recommandation du Comité Loisirs à savoir, acquérir un écran de téléviseur intelligent, lequel servira à la diffusion des activités, les réservations et informations pertinentes au Récré-O-Parc;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat au Centre Hi-Fi groupe select Coaticook, d'un écran de téléviseur intelligent de 43 po. au coût de 319,99 \$ plus taxes, écofrais et support mural au montant de 59,99 \$, pour un total de 388,98 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du Fonds des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Travaux publics
Trésorerie

11.2 Remerciements aux bénévoles

201-2020-07-14

Considérant le contexte actuel de la pandémie et des différentes consignes de la santé publique;

Considérant que l'hommage aux bénévoles de la municipalité sous la forme de souper ne pourra se tenir cette année;

Considérant que le Conseil souhaite tout de même manifester sa reconnaissance envers ses bénévoles;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. de réserver, dans la publication de septembre du journal L'écho, deux pages complètes en couleur au coût de 200 \$ afin d'accorder une place particulière aux bénévoles ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Echo
Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 juin 2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2020 est déposé.

12.2 Démission de M. Mahlon Grapes au sein du Comité consultatif d'urbanisme

202-2020-07-14

Considérant la démission de M. Mahlon Grapes, membre du Comité consultatif d'urbanisme datée du 23 juin 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'accepter, avec regret, la démission de M. Mahlon Grapes à titre de membre citoyen siégeant au Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

12.3 Nomination d'un représentant municipal intéressé à siéger au Comité consultatif municipal dans le cadre de la démarche du plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC

203-2020-07-14

Considérant que la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* vise à réformer l'encadrement juridique des milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation;

Considérant que le gouvernement du Québec, à travers cette *Loi*, confie aux MRC la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques d'ici le 16 juin 2022;

Considérant que la MRC de Coaticook s'est jointe aux six autres de l'Estrie afin de réaliser conjointement les trois premières étapes de l'élaboration du Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant qu'un représentant municipal est invité à se joindre au comité consultatif municipal;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU de nommer le conseiller Jean-Pierre Charuest, représentant municipal, pour assister aux rencontres du comité consultatif municipal.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook

12.4 Octroi de contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane

204-2020-07-14

Considérant l'appel d'offres public lancé le 6 juin 2020 pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane;

Considérant l'analyse par l'ingénieur des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

- a. d'octroyer le contrat pour l'ajout d'un trottoir sur le chemin Cochrane à T.G.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 287 000 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Soumissionnaires
Exp.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Création d'une activité *coup de cœur du public* dans le cadre du concours *Compton fleurie*.

205-2020-07-14

Considérant que l'activité *coup de cœur* vise à promouvoir le concours et de permettre une participation concrète des citoyens dans l'évaluation des aménagements des participants;

Considérant que l'activité vient ajouter un incitatif à participer au concours;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la création de l'activité *coup de cœur du public* dans le cadre du concours *Compton fleurie*;
- b. d'autoriser l'achat de 60 pancartes sur coroplast, pour un total de 400 \$ plus taxes;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Autres – promotion et développement économique*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

14. Administration

14.1 Nouvel hôtel de ville

14.1.1 Décompte numéro 11

206-2020-07-14

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 11 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement, sur réception des quittances, du décompte progressif numéro 11 à Construction Longer inc. au montant de 66 102,20 \$ plus taxes incluant le 10 % de retenue et les directives de changement 045, 046, 053, 054 et 062 REV1 (18 246,89 \$);
- b. que le financement du montant net de 69 399,05 \$ soit réparti comme suit :

33 185,02 \$ par la subvention à recevoir;
11 103,85 \$ par le fonds de roulement 2020
25 110,18 \$ par le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Dossier

14.1.2 Approbation d'une directive de changement

207-2020-07-14

Considérant l'aspect bosselé du revêtement actuel des deux cages d'escaliers du bâtiment;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver la directive de changement relative au remplacement du revêtement des deux cages d'escalier par du déclin vertical (board and batten) de couleur perle noire, plus amplement décrite au courriel daté du 7 juillet 2020 de l'architecte Francis Lussier joint en annexe à la présente résolution, pour un montant de 21 727 \$ plus taxes;
- b. que le financement du montant net de 22 810,63 \$ soit réparti comme suit :

6 227,30 \$ par la subvention à recevoir;
3 649,70 \$ par le fonds de roulement 2020;
12 933,63\$ par le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Francis Lussier, architecte

14.2 Contrat de service téléphonique de base au nouvel hôtel de ville

208-2020-07-14

Considérant qu'une ligne téléphonique terrestre a dû être installée pour être en mesure de communiquer avec l'extérieur lors de situations d'urgence provenant de l'ascenseur;

Considérant que cette ligne a dû être installée antérieurement à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner le contrat d'installation de la ligne téléphonique commerciale de base avec Bell au coût mensuel de 48,37 \$ plus taxes pour une durée de trois ans à compter du 3 juillet 2020 jusqu'au 2 juillet 2023;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2020, 2021, 2022 et 2023 du service *Gestion financière et administrative*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.3 Contrat de courtage pour le lot 1 803 471 – Entérinement

209-2020-07-14

Considérant que le lot 1 803 471 du cadastre du Québec, situé sur la route 143 à Waterville, propriété de la Municipalité de Compton est vacant et n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

Considérant que le Conseil souhaite agir en transparence et procéder de façon équitable pour la disposition de cet immeuble;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'entériner la signature par la secrétaire-trésorière adjointe du contrat de courtage exclusif avec Immobilier signé Marise Viens en date du 22 juin 2020 pour la vente du lot 1 803 471.

Adoptée à l'unanimité

cc : Immobilier signé Marise Viens
Trésorerie

14.4 Autorisation du premier versement aux Comptonales

210-2020-07-14

Considérant le renouvellement de l'entente avec les Comptonales par la résolution 055-2020-02-11;

Considérant que l'organisme a présenté au Conseil ses états financiers 2019 et les prévisions budgétaires de 2020;

Considérant la demande des Comptonales de verser la première tranche de l'aide financière;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le premier versement au montant de 10 000 \$ à l'organisme « Les Comptonales »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service « *Tourisme* ».

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.5 Mandat à l'arpenteur-géomètre pour le levé et le piquetage du lot
1 803 612**

211-2020-07-14

Considérant la réception d'une mise en demeure de Monsieur Norman Green relativement à des travaux de réfection de fossé qui auraient causé l'enlèvement des bornes de son terrain, soit le lot 1 803 612;

Considérant qu'une visite des lieux des représentants de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la localisation des bornes;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater l'arpenteur-géomètre Daniel Parent pour la réalisation d'un plan de piquetage au coût de 1 200 \$ plus taxes;
- b. que les travaux de bornage soient effectués en présence des représentants des deux parties en cause;
- c. d'autoriser un remaniement du poste 02 701 91 447 vers le poste 02 19000 411;

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Daniel Parent
Trésorerie

**14.6 Adoption du Programme d'aide financière pour les entreprises
agroalimentaires.**

212-2020-07-14

Considérant que la municipalité souhaite se doter de moyens pour soutenir les démarches reliées au lancement d'entreprises agroalimentaires;

Considérant que la municipalité souhaite stimuler le développement agroalimentaire sur son territoire où l'implantation, la relocalisation, l'agrandissement ou la modernisation des immeubles admissibles à un programme est autorisé, conformément aux lois et règlements en vigueur;

Considérant que le programme d'aide que la municipalité désire offrir aux entreprises est directement en lien avec les objectifs de la planification stratégique de la MRC de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter le Programme d'aide financière pour les entreprises agroalimentaires, dont copie est jointe en annexe à la présente pour en faire partie intégrante;

- b. que le Programme entre en vigueur à compter de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Nathalie Labrie

14.7 Action Saint-François – Contribution

213-2020-07-14

Considérant que l'organisme Action Saint-François effectue une part importante du travail environnemental estrien;

Considérant que la municipalité souhaite soutenir l'organisme pour lui permettre la continuité de ses activités;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 150 \$ à Action Saint-François à titre de contribution financière;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Aménagement et entretien des cours d'eau*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Dérogation au Recueil de gestion des ressources humaines pour la formation incendie

214-2020-07-14

Considérant que les entraînements au Service de sécurité incendie ont été suspendus en raison des différentes mesures prescrites par la ministre de la Santé et des Services sociaux en période de pandémie;

Considérant qu'en conséquence, certains pompiers n'ont pu atteindre le minimum de 18 heures d'entraînements requis pour les rendre admissibles à une formation, tel que le prévoit l'article 4.02 du Recueil de gestion des ressources humaines;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la formation des pompiers dans les meilleurs délais;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de déroger à l'article 4.02 du Recueil de gestion des ressources humaines afin de permettre l'inscription de l'ensemble des pompiers à la prochaine formation, malgré le minimum de 18 heures d'entraînements non atteint;
- b. de modifier le paragraphe « a » de la résolution 008-2020-01-21 autorisant la formation de *pompier 1* comme suit :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

a. *d'autoriser l'inscription des pompiers Nicholas Vanasse, Kevin Houle, Bryan Nadeau, Marie-Pierre Larochelle et Benjamin Laperle-Vanasse à la formation « Pompier 1 » dont les frais d'inscription se chiffrent à environ 30 000 \$ comprenant les frais de formation, les frais de l'École nationale de pompiers du Québec, les frais d'examen, les frais de location de plateau pour examen pratique et une indexation de 2%;*

c. de retirer le paragraphe « c » de la résolution 008-2020-01-21;

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

15.2 Démission de M. Daniel-Raphaël Dubreuil – entérinement

215-2020-07-14

Considérant la démission de M. Daniel-Raphaël Dubreuil reçue en date du 4 juin 2020 au poste de journalier-chauffeur au Service des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'entériner la démission de M. Dubreuil effective le 11 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.3 Prime de remplacement à la direction générale

216-2020-07-14

Considérant que l'article 2.01.04 du Recueil de gestion des ressources humaines prévoit actuellement une prime additionnelle de 10 % sur le taux horaire du salarié qui effectue un remplacement d'un supérieur immédiat;

Considérant que le remplacement au poste de direction générale par madame Marie-Claude Fournier est d'une durée de 12 semaines;

Considérant les responsabilités liées à ce poste;

Considérant la recommandation du comité administratif;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'accorder une prime de remplacement de 15 % sur le taux horaire de madame Marie-Claude Fournier et ce, rétroactivement au 18 mai 2020 jusqu'à la date butoir la plus hâtive entre celle du retour du directeur général et le 7 août 2020 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.4 Embauche d'un pompier – M. Jacques Lacroix

217-2020-07-14

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Considérant que M. Jacques Lacroix souhaite rejoindre la brigade du Service sécurité incendie;

Considérant que M. Lacroix possède déjà la formation requise;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de M. Jacques Lacroix à titre de pompier volontaire conditionnellement à la réussite ou sur preuve de réussite d'un examen de préembauche attestant la capacité à occuper le poste de pompier au sein de la brigade du Service sécurité incendie;
- b. que sa rémunération soit celle au taux de pompier formé de l'échelon 8 de l'échelle salariale des pompiers;
- c. que la période de probation soit telle que définie à la section 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- d. que les deniers requis pour l'examen de préembauche soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
M. Jacques Lacroix
Trésorerie

15.5 Embauche d'un pompier – M. David Gagnon

218-2020-07-14

Considérant la candidature reçue de M. David Gagnon au poste de pompier au sein de la brigade du Service sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche du candidat non formé, monsieur David Gagnon, conditionnellement à la réussite d'un examen de préembauche attestant la capacité à occuper le poste de pompier au sein de la brigade du Service sécurité incendie;
- b. que la rémunération de M. Gagnon soit au taux *pompier non formé*;
- c. que la période de probation soit telle que définie à la section 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- d. que les deniers requis pour l'examen de préembauche soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. David Gagnon
SSI
Trésorerie

15.5 Embauche d'un journalier-chauffeur aux travaux publics

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

219-2020-07-14

Considérant l'appel de candidatures lancé le 17 juin 2020 pour combler le poste de journalier-chauffeur aux travaux publics;

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Arès au poste de journalier-chauffeur à temps plein au Service des travaux publics à compter du 10 août 2020;
- b. que la période de probation soit telle que définie à la section 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- c. que les conditions de travail de M. Arès soient celles figurant au *Recueil de gestion des ressources humaines* en vigueur et que sa rémunération soit celle prévue à l'échelon 1 du niveau 5 b de l'échelle salariale du service Voirie.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jonathan Arès
Travaux publics
Trésorerie

16. Règlements

16.1 Règlement numéro 2010-103-7.20 modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus

16.1.1. Présentation du Règlement

220-2020-07-14

Madame la conseillère Sylvie Lemonde présente le règlement numéro 2010-103-7.20, lequel prévoit l'ajout du Comité *ad hoc* sur la révision du Règlement 2000-11 concernant les animaux. Ce règlement donne droit à une rémunération additionnelle de 24,51 \$ par présence, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

16.1.2 Adoption du Règlement

221-2020-07-14

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé par la conseillère Sylvie Lemonde à la séance ordinaire du 9 juin 2020;

Considérant qu'un avis public a dûment été publié le 12 juin 2020 annonçant l'objet et l'adoption prochaine du règlement modificateur;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-103-7.20 modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2010-103-7.20 modifiant
le règlement numéro 2010-103 établissant le
traitement des élus municipaux**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement établissant le traitement des élus municipaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2010-103-7.20 et sous le titre de «Règlement numéro 2010-103-7.20 modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux »

Article 3

Le Comité ad hoc sur la révision du Règlement 2000-11 concernant les animaux est ajouté à la liste des comités de l'article 2 du Règlement 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux, avec la rémunération additionnelle applicable prévue, soit de 24,51\$.

Article 4

La date de prise d'effet du présent règlement est rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier, B.A.A.
Secrétaire-trésorière adjointe

16.2 Adoption de règlements d'urbanisme

222-2020-07-14

Considérant que les projets de règlements d'urbanisme ont fait l'objet d'un avis public le 10 juin 2020 annonçant une consultation publique écrite entre le 25 juin et le 10 juillet 2020;

Considérant que la période de consultation publique a pris fin;

Considérant qu'un avis de motion annonçant l'adoption de règlements d'urbanisme a dûment été donné à la séance spéciale du 13 juillet 2020;

Considérant que des copies des projets de règlements d'urbanisme ont été rendues disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité en date du 10 juin 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'adopter les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants :

- n° 2020-165 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 2020-166 « Règlement de zonage »
- n° 2020-167 « Règlement de lotissement »
- n° 2020-168 « Règlement de construction »
- n° 2020-170 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- n° 2020-171 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »
- n° 2020-172 « Règlement relatif aux dérogations mineures »
- n° 2020-173 « Règlement relatif aux usages conditionnels »
- n° 2020-174 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook

16.3 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

223-2020-07-14

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Desrochers qu'un Règlement modifiant le Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.4 Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement

224-2020-07-14

Monsieur le conseiller Marc-André Desrochers dépose le Projet de règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement.



PROJET

Règlement numéro 2019-162-4.20
modifiant le Règlement numéro 2019-162
concernant la circulation et le
stationnement

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton désire modifier son Règlement numéro 2019-162 concernant la circulation et le stationnement afin d'améliorer la sécurité routière sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le premier paragraphe de l'article 14 du Règlement 2019-162 est modifié comme suit :

« *Le stationnement des véhicules routiers est interdit sur les chemins publics **et stationnements municipaux** aux endroits, jours et heures indiqués à l'annexe « F » du présent règlement qui en fait partie intégrante, tel que spécifié à ladite annexe ou en excédant des périodes où le stationnement est autorisé tel qu'il y est spécifié.* »

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Projet

Bernard Vanasse
Maire

Projet

Marie-Claude Fournier, B.A.A
Secrétaire-trésorière adjointe

ANNEXE F

INTERDICTIONS DE STATIONNER À CERTAINES PÉRIODES OU CERTAINES HEURES OU EN EXCÉDENT D'UNE CERTAINE PÉRIODE OU DE CERTAINES HEURES (ARTICLE 14)

Il est interdit de stationner, sauf pour les véhicules de transport scolaire, de la période du 15 août au 30 juin, de 6 h à 16 h sur les stationnements municipaux suivants:

- Stationnement côté sud, direction est, du Parc centre sur le chemin de Hatley (débarcadère)

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 juillet 2020

- 17.1 Dépôt du projet de règlement régissant les permis et certificats no 2020-169**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

225-2020-07-14

Considérant l'avis de motion pour l'adoption prochaine du règlement régissant les permis et certificats donné lors de la séance spéciale du 13 juillet 2020;

Considérant qu'un projet de règlement doit être déposé;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le Projet de règlement régissant les permis et certificats portant le numéro 2020-169.

Ledit règlement prévoit les dispositions relatives aux permis et certificats dans le cadre de l'adoption du plan d'urbanisme révisé.

Copie du projet de règlement est rendu disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

17.2 Achat de deux projecteurs

226-2020-07-14

Considérant qu'il y a lieu d'installer deux projecteurs dans la salle de réunions au nouvel hôtel de ville;

Considérant la proposition de PC Expert solutions technologiques datée du 8 juillet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux projecteurs ainsi que les accessoires de fixation chez PC Expert solutions technologiques pour un montant total de 3 817,98 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie

17.3 Achat d'un numériseur

227-2020-07-14

Considérant que dans le cadre de la numérisation des archives de la Municipalité, un numériseur supplémentaire est requis pour en permettre l'utilisation par les services *réception et taxation*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un numériseur de marque Fujitsu, modèle Fi-7160 chez Binaték pour un montant de 1 195 \$ plus taxes
- b. que les deniers requis soient puisés à même le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

cc : Binatek
Trésorerie

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne était présente dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 47, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.